Mairie de LAHAS

Au village
32 130 LAHAS

Téléphone : 05 62 62 35 13
Messagerie : mairie.de.lahas@wanadoo.fr
Permanence : lundi et vendredi,
de13h30 à 17h30

Premier rang, de gauche à droite :
Muriel LEBOURGEOIS, Thierry BIRAN (premier adjoint), Gérard FAURÉ (maire), Jeanine LAÏRLE, Marie-Josée DARRÉ (deuxième adjointe).

Deuxième rang, de gauche à droite :
Laure COSTANTINI, Nicolas DESTIEUX, José SIMORRE, Pierre DANOS (troisième adjoint), Éric MENON, Yves-Marie CORFA.

Les commissions

Commissions externes		Commissions internes	
Syndicat d'électrification	**P. Danos**, N. Destieux	Agricole	G. Fauré, Y.M. Corfa, T. Biran
Syndicat des eaux (Barousse)	**M. Lebourgeois**, **J. Laïrle**, L. Costantini, E. Menon	Bâtiments	M.J. Darré, Y.M. Corfa, E. Menon
Vallée de Gimone	**J. Simorre**, Y.M. Corfa	Communication	P. Danos, L. Costantini, J. Laïrle
GESTE	**M. Lebourgeois**, M.J. Darré	Voirie	T. Biran, M. Lebourgeois, J. Simorre
SICTOM	**G. Fauré**, Y.M. Corfa		
Pays Porte de Gascogne	**M. Lebourgeois**, L. Costantini		

Compte rendu municipal LAHAS. Directeur de publication : Gérard FAURÉ. Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique

LAHAS

Compte rendu municipal

2014

DANS CE NUMÉRO :

Budget 2
Voirie 4
Festivités 5
Informations diverses 6

Le mot du Maire

Après bien des questions et de nombreuses incertitudes, nous parvenions fin février 2014 à constituer une équipe municipale. Chacun d'entre nous est impliqué et s'applique à vous représenter durant les réunions au sein des différents syndicats auxquels nous adhérons.

La tâche demande de la réserve, de l'observation et de la rigueur. Néanmoins, nous apprécions ces conditions et nous ne relâchons pas notre effort.

Voilà pourquoi à ce jour peu de choses ont changé sur la commune. Il en est même certaines pour lesquelles nous avons fait un pas en arrière. Nous avons ajourné le projet de mise en accessibilité de l'église. En effet, le projet de réalisation d'une ouverture côté sud avec rampe d'accès contournant le monument aux morts défendu par l'ancienne municipalité n'avait pas eu gain de cause et était réorienté vers la création d'un monte handicapé, alors plus difficile à supporter financièrement pour la commune.

La loi ayant changé peu de temps après, il nous est à nouveau possible de réfléchir aux différentes options que nous sommes susceptibles d'envisager.

Nous souhaitons enrichir le lien social dans notre commune qui passe notamment par la création d'un comité des fêtes. Au regard de la journée passée lors de la fête des élus, il est clair que nous autres Lahassiens apprécions de nous retrouver dans notre salle des fêtes afin de partager des moments de convivialité. Ainsi, nous envisageons la rénovation de ce bâtiment pour sa mise en conformité. Une étude devrait avoir lieu en début d'année 2015, afin d'orienter notre choix.

Un autre sujet de réflexion porte sur l'entretien des appartements situés au dessus de la Mairie. Comment investir le plus judicieusement possible ?

Les travaux de voirie, gérés par la Communauté de Communes, ne sont pas planifiés à ce jour. Le débroussaillement des chemins de terre sur la commune sera effectué dans le courant de l'année 2015.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes et une excellente année 2015.

Gérard FAURÉ

La vie du Conseil Municipal

Le bâtiment de la Mairie

« Des décisions d'équipement ont été rapidement prises, en particulier en ce qui concerne la communication.»

Le Conseil Municipal s'est réuni à sept reprises depuis mars 2014, dans les locaux de l'ancienne école.

Des décisions d'équipement ont été rapidement prises, en particulier en ce qui concerne la communication. Un photocopieur couleur a été acheté, il nous permet de scanner les documents que nous transmettons électroniquement au centre de gestion. L'édition de ce bulletin est à présent effectuée par nos soins, nous évitant ainsi les frais d'impression chez un prestataire extérieur.

Toute la téléphonie a été revue, les lignes de l'ancienne école et de la salle des fêtes supprimées et un contrat unique incluant l'accès Internet souscrit à la Mairie.

La loi relative à l'accessibilité des bâtiments recevant du public a été modifiée le 26 février 2014, repoussant à 2021 l'échéance de conformité. Il nous a paru judicieux d'ajourner le projet (déjà signé peu avant les élections municipales de mars) de création d'un ascenseur à l'église, à la fois inesthétique et coûteux (réalisation puis entretien régulier inévitable). Nous avons demandé à l'architecte en charge du dossier de nous proposer à la place une mise aux normes de la salle des fêtes (cuisine, toilettes handicapés et accès).

Résumé du budget : recettes

Chap.	Désignation	Réalisé 2014
10	Dotations, fonds divers	28 559,33 €
13	Subventions d'investissement	1 891,98 €
	Total investissement	30 451,31 €
70	Produits de services	624,63 €
73	Impôts et taxes	67 018,25 €
74	Dotations et participations	72 334,00 €
75	Autres produits de gestion courante	8 324,91 €
	Total fonctionnement	148 301,79 €
	Excédent cumulé 2013	73 014,00 €
	Total général	251 767,10 €

Information carte d'identité

La carte d'identité est à présent valable 15 ans (et non plus 10 comme auparavant). Pensez à la faire renouveler passé ce délai.

Environnement

Des zones de collectes des déchets sont disposées à plusieurs endroits de la commune.

En plus des ordures ménagères en sac (récupérateur marron) et des emballages triés en vrac (récupérateur jaune), le point de collecte du village accepte le verre et les vêtements ou chaussures en bon état destinés à être donnés à des personnes en difficulté.

Nous vous rappelons qu'aucun dépôt en dehors des containers n'est admis, pensez aux agents de collecte qui ne peuvent pas s'en charger en plus de la manutention des containers.

La déchetterie de Samatan vous accueille du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h (afin de prévoir le temps de déchargement, l'accès aux quais n'est pas possible à partir de 11h50 et 16h50).

« Nous vous rappelons qu'aucun dépôt en dehors des containers n'est admis »

Recensement 2015

Le recensement de la population va avoir lieu dans notre commune à partir du 15 janvier 2015. Vous recevrez la visite de Tatiana Perdriaud, habitante de Lahas, agent recenseur choisi par la municipalité.

Elle se présentera à votre domicile et vous remettra les questionnaires à remplir. Elle pourra aussi vous aider dans votre démarche. Elle conviendra ensuite avec vous d'un rendez-vous pour les récupérer. Vous avez également la possibilité de les retourner par courrier en Mairie ou à votre direction régionale de l'INSEE mais également de réaliser cette opération en ligne sur le site www.le-recensement-et-moi.fr

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette démarche importante pour notre commune.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

M.me Tatiana PERDRIAUD
a été désigné(e) comme **agent recenseur.**

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement **2015.**

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. **Y répondre est obligatoire.**

A Lahas, le

Cachet de la mairie

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

« Le recensement de la population va avoir lieu dans notre commune »

Information cambriolages

Des cambriolages nous ont été signalés fin 2014 dans les environs, voire à Lahas.

Sans tomber dans une méfiance excessive, nous vous recommandons quelques mesures simples de prudence : soyez vigilants sur les accès de votre domicile, assurez-vous de l'identité de toute personne désirant pénétrer dans votre domicile.

Dans tous les cas, lorsque des faits inhabituels se produisent, ne prenez pas de risque et composez immédiatement le 17 pour avertir la gendarmerie.

Une plaquette détaillée, émanant du Ministère de l'Intérieur, est disponible en Mairie.

Résumé du budget : dépenses

Chap.	Désignation	Réalisé 2014
16	Emprunts et dettes	2 276,42 €
21	Immobilisations corporelles	16 566,60 €
001	Déficit d'investissement	21 628,59 €
	Total investissement	40 471,61 €
011	Charges à caractère général	18 797,11 €
012	Charges de personnel	18 499,11 €
014	Atténuations de produits	28 373,45 €
65	Autres charges de gestion courante	27 980,40 €
66	Charges financières (intérêts des emprunts)	118,14 €
	Total fonctionnement	93 768,21 €
	Total général dépenses	134 239,82 €

« Nous clôturons 2014 avec un excédent cumulé d'environ 117 000 € .»

Quelques commentaires...

Ce résumé fait apparaître les grandes lignes du budget de la commune.

Notons que, dans le chapitre 16 des Dépenses, apparaît la dernière échéance d'un emprunt SIVOM arrivé à terme cette année.

Nous clôturons 2014 avec un excédent de 44 513,28 € soit un excédent cumulé de 117 527,28 €, qui nous permettra d'envisager les investissements annoncés par ailleurs.

Nous restons à votre service pour toute précision complémentaire que vous souhaiteriez obtenir sur ce budget.

Voirie

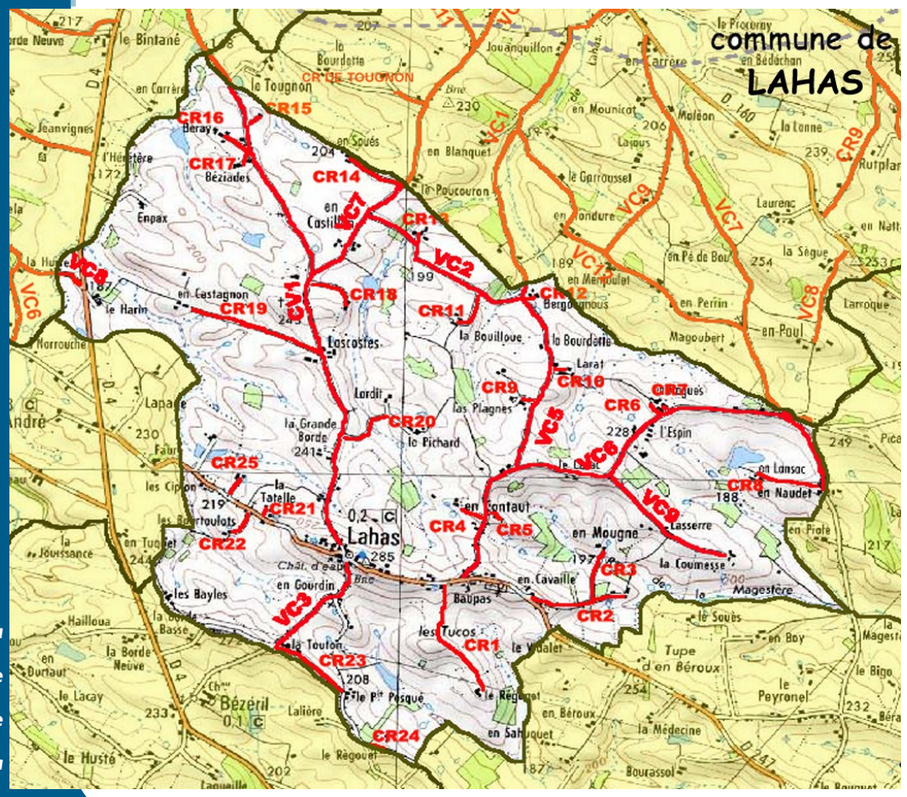

« La gestion de la voirie est à la charge de la Communauté de Communes »

Depuis notre adhésion, la gestion de la voirie est à la charge de la Communauté de Communes des Coteaux d'Arrats Gimone. Nous convenons avec le technicien du travail à accomplir sur les routes tous les ans : surfaçage ainsi que fauchage des bas-côtés et des chemins de randonnées.

En 2014, des travaux de goudronnage ont été réalisés sur le CR1, le CR21 et le VC3 (dont l'amélioration des virages d'Engourdin).

Le curage des fossés a été effectué sur le VC1 (au Tuco) et le VC7 (en Castillon).

Règlement cimetière

Un nouveau règlement de gestion du cimetière est à l'étude, il sera réalisé en 2015. Les concessions ne sont plus attribuées à vie, mais sur une durée déterminée (30 à 50 ans). Ce changement ne concerne toutefois que les nouvelles concessions, les contrats signés précédemment sont toujours valables.

Festivités

Préparation du repas du 9 août

La fête locale s'est déroulée les 8, 9 et 10 août.

Le violent orage qui s'est abattu sur la commune le vendredi soir n'a pourtant pas découragé la quarantaine de joueurs venus en découdre lors du concours de belote.

Le repas du samedi soir a réuni un peu plus de 100 personnes autour d'une savoureuse paëlla.

Le traditionnel concours de pétanque a clôturé la fête le dimanche après-midi.

L'association lahassienne « En Campagne » a permis la gestion financière de l'évènement (le budget a été équilibré). La commune a contribué à l'animation de la soirée de samedi pour un montant total de 592,97 €.

Dès 2015, nous souhaitons la création d'un comité des fêtes qui se chargera des manifestations dans la commune. Nous lançons un appel à toutes les bonnes volontés, elles seront les bienvenues pour constituer une équipe indépendante du conseil municipal.

N'hésitez pas à vous porter candidat.

« Nous souhaitons la création d'un comité des fêtes qui se chargera des manifestations dans la commune. »

Invitation voeux 2015

Nous vous donnons rendez-vous à la salle des fêtes le dimanche 18 janvier 2015 à partir de 15h pour la présentation des vœux du Conseil Municipal.

A cette occasion, Daniel, notre facteur, viendra relever la dernière « boîte aux lettres de la commune ».

Les nouveaux habitants 2014

Nous sommes heureux d'accueillir de nouvelles familles sur la commune :

- Danielle ALONZO et Jacques BOUTIN (au Calavé)
- Carine BALLESTER et Magnus EHLERT (En Conteau)
- Christelle GUEDON et Frédéric ABDALLAH (à Cousin)
- Myriam LABICHE et Rémi BONASTRE (à Cousin)
- Marjorie LOPEZ-IRALA et Julien MONTANÉ (au soulan du Château)
- Juliette RONCORONI et Jacques PEIRETO (au Pichard)
- Monika et Uwe ROSSMANNECK (au Château)
- Christine et Pierre ZILLWEGER (au soulan d'Engourdin)